



**Message d'information
ROUILLE VESICULEUSE DE L'ECORCE
DES PINS**

Contexte

L'épisode de rouille vésiculeuse qui atteint certains jeunes peuplements de pins maritimes dans le sud du massif landais, sur le secteur des communes de Léon, Castets et Herm depuis le début de l'année 2019 est toujours en cours de suivi. Vous trouverez ci-dessous un état des lieux actualisé de la situation et de nouvelles recommandations.

Etat des lieux

L'enquête régionale réalisée par les correspondants-observateurs du DSF a permis d'inventorier en 2021 44 plantations atteintes par la maladie, majoritairement plantées entre 2015 et 2016 et représentant une surface cadastrale totale de 348 ha. Une notation précise portant sur 100 plants de chacune d'elles révèle un taux d'atteinte allant de **1 à 80% de plants atteints avec une moyenne de 18%** et une médiane de 14% ainsi qu'un taux de mortalité de plants lui aussi variable compris entre 0 et 70% (avec 9,5% de mortalité en moyenne et une médiane à 5,5%).

Ces peuplements se rajoutent à ceux repérés les années précédentes portant le total des surfaces cadastrales concernées par le problème à **782 ha**.

La carte 1 représente l'ensemble des signalements enregistrés à ce jour par le réseau DSF.

Une **campagne de prélèvements** a été réalisée au printemps 2021 par la mission santé des forêts de la DRAAF/ SRAL avec le correspondant-observateur du secteur. **320 prélèvements** ont été récoltés et sont en cours d'analyse par le laboratoire ANSES à Malzeville. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année. L'objectif de ces analyses est d'identifier le champignon responsable afin de savoir s'il s'agit d'une lignée qui accomplit la totalité de son cycle de vie sur les pins ou s'il nécessite la présence d'hôtes alternants, tels que les pivoines et d'autres espèces végétales pour se maintenir. Cette identification est un préalable nécessaire à une meilleure compréhension de la situation et à l'élaboration d'une stratégie notamment en terme de lutte et reconstitution des peuplements les plus impactés.



Photo : P.Teyssier 2021

Recommandations

Nous recommandons aux propriétaires dont les plantations sont impactées par la rouille à 40% et plus (arbres morts et/ou présence avérée de fructifications de rouille sur les troncs) de procéder au broyage de celles-ci par passage du rouleau landais dès que possible. Les conditions climatiques estivales devraient favoriser un dessèchement rapide des pins détruits. Cette recommandation a pour objectif de tenter de faire baisser la pression d'inoculum de la maladie.

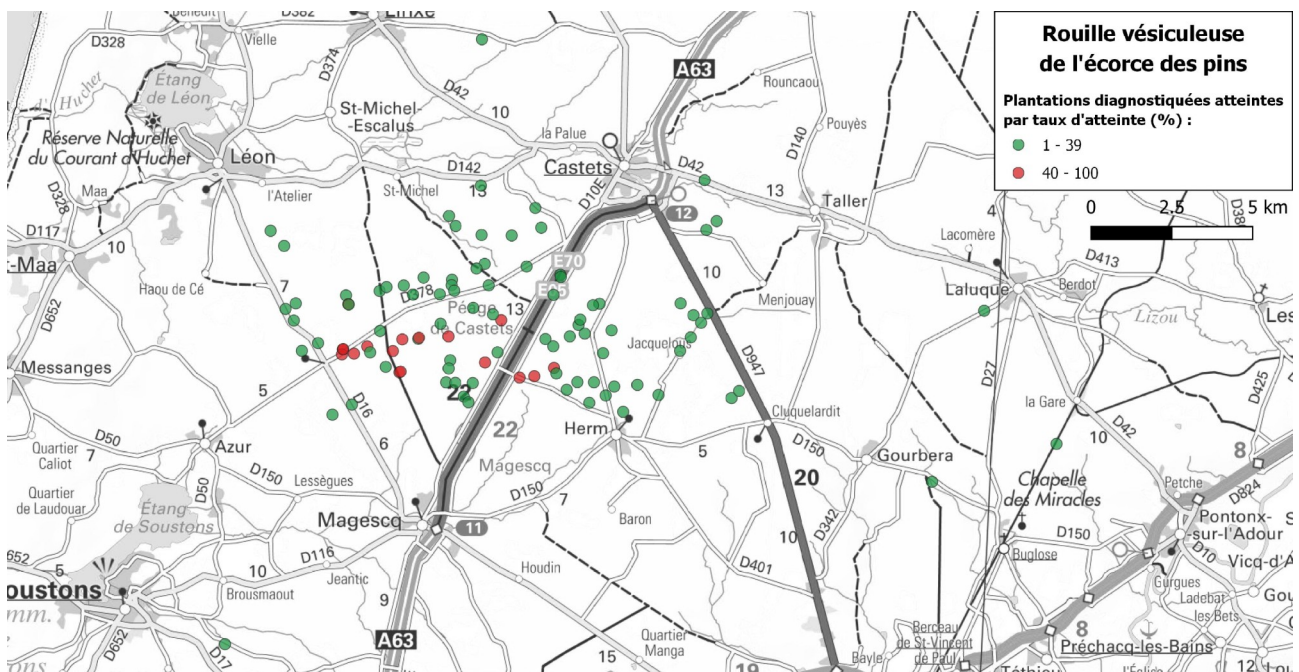
D'après les observations enregistrées en base DSF, une quinzaine de peuplements représentant une surface de 124 ha sont concernés par ces recommandations de broyage (cf. carte 1).

En cas de doute, un diagnostic avec évaluation du niveau de dégâts doit être demandé auprès des Correspondants- Observateurs du DSF.

Les recommandations ci-dessous sont maintenues :

- En cas de suspicion de symptômes, solliciter le correspondant-observateur du DSF du secteur pour réaliser un diagnostic sanitaire gratuit de la parcelle. Les coordonnées de ceux-ci sont consultables sur le site de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine [ICI](#).
- Pour le cas spécifique des plantations atteintes par la rouille qui ont bénéficié d'aides à la reconstitution post tempête, la DDTM des Landes invite les propriétaires à se signaler auprès d'elle, un courrier leur a été adressé en ce sens.
- S'agissant des peuplements de pins maritimes adultes situés dans la zone, il n'y a aucune nécessité, ni justification sanitaire d'anticiper une quelconque exploitation (éclaircie ou coupe finale). Au contraire, de telles exploitations sont de nature à favoriser la propagation de la maladie en ouvrant les espaces facilitant ainsi la circulation du vent et par conséquent la dissémination aérienne des spores du champignon. Seule la présence d'une forte infestation de rouille, non repérée jusqu'à présent dans ce contexte, peut justifier une intervention sanitaire, en cas de doute, prenez contact avec un Correspondant-Observateur du DSF.
- **En l'état actuel des connaissances et du contexte, il est recommandé de différer les chantiers de plantations de pins dans la zone impactée** quelque soit l'espèce (maritime, taeda ...) et ce d'autant plus que les jeunes plantations sont plus sensibles à la maladie.

Carte 1 : Localisation des parcelles atteintes, source base DSF



En cas de question, la mission santé des forêts de la DRAAF-SRAL Nouvelle-Aquitaine et son réseau de correspondants-observateurs sont à votre disposition.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site e-phytia et sa page dédiée <http://ephytia.inra.fr/fr/C/19091/Forets-Rouille-vesiculeuse-de-l-e-corce-des-pins> ainsi que les précédents messages d'information publiés sur le site de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine (rubrique [santé des forêts/actualités régionales 2019 et 2020](#)).